



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 septembre 2025
Convocation du : 18 septembre 2025
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESEBROECK, Thomas BLACTOT, Valérie PRINGUEZ, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE, Teddy HALSBERGHE

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Laurent DERONNE pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN pouvoir à Sylvie GUSTIN, Martine COBBAERT pouvoir à Bernard HAESEBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI pouvoir à Dominique BAILLEUL, Lahcem AIT EL HAJ pouvoir à Hugues QUESTE, Rut LERNER-BERTRAND pouvoir à Martine DUBREU, Grégory PICKEU pouvoir à Arnaud MARIE, Véronique NAEYE pouvoir à Céline LEROUX, Mylène DURIN-MERAD pouvoir à Catherine DE PARIS

ABSENTS :

Caroline BAURANCE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Carole CASIER

DE25_128

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DÉROGATIONS AU REPOS HEBDOMADAIRE POUR
LES OUVERTURES DOMINICALES 2026**

Autorisation - Approbation

Conformément aux termes de la Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques n°2015-990 du 6 août 2015, il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère avant le 31 décembre 2025 sur les dates de dérogation au repos hebdomadaire au titre de l'année 2026.

Considérant l'intérêt de s'inscrire dans un calendrier coordonné sur l'ensemble du territoire de la Métropole Européenne de Lille, la décision par délégation du Président de la Métropole Européenne de Lille n°22-C-0197 de conserver un objectif d'harmonisation et de revenir au cadre métropolitain applicable avant la crise Covid, à savoir 8 ouvertures dominicales maximum par an dont 7 dates communes proposées par la MEL.

Les objectifs visés par cette démarche collective sont de garantir l'équité des conditions d'ouverture sur l'ensemble du territoire et de donner une visibilité aux professionnels et la clientèle

Le calendrier des 7 dates fixes reste inchangé, il reprend les dimanches suivants :

- les 2 premiers dimanches de soldes ;
- le dimanche précédant la rentrée des classes ;
- les 4 dimanches précédant les fêtes de Noël.

Une date potentielle a été laissée au libre choix des communes en fonction de demandes particulières des commerçants ou de fêtes locales. Comme le prévoit la législation en vigueur, les organisations professionnelles et de salariés locales intéressées ont été consultées afin de connaître leurs avis respectifs sur les dates proposées.

- le dimanche précédant Nouvel An.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à octroyer ces dérogations au repos dominical au titre de l'année 2026,
- de solliciter l'avis de la Métropole Européenne de Lille pour l'ensemble de ces dates.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 33 voix pour
- 1 voix contre :
Alexis DEBUISSON

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 059-215900176-20250926-DE25_128-DE

webdelib

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Carole CASIER
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS